

	Intitulé	Détail de l'action	Porteurs de projet - pilotes principaux	Financement	Groupe
Fiche n° 1	Accompagner les pratiques agricoles favorables à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis des élus locaux et prise en compte des enjeux croisés en matière de TVB et d'agricultures : <ul style="list-style-type: none"> - Démarches foncières - PLU - Sensibilisation, diffusion de documents - soutiens des démarches (circuits courts, appuis politique...) • Diffusion et mise en œuvre de recommandations concernant : <ul style="list-style-type: none"> - La création et entretien des prairies, des haies - La gestion des bords de champs, des chemins et délaissés... 	<ul style="list-style-type: none"> - GDA Loire Forêt, Chambre d'agriculture 45 : Impulsion, définition, animation des PAEC (dispositifs donnant accès aux MAEC) - Communautés de communes : PLUi - Agriculteurs individuels/structure collective (CUMA, GIEE...) : porteur de projet dans le cadre du CRST 	<ul style="list-style-type: none"> • PAC, MAEC, Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) • Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du pays (SMPG) 	B
Fiche n° 2	Mettre en place une stratégie bocage	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger et partager les connaissances sur les atouts du bocage (paysagers, écologiques, agronomiques...) et les modes de gestion • Réaliser des inventaires et des plans de gestion à l'échelle intercommunale, communale ou de l'exploitation agricoles • Développer une filière bois respectueuse de la multifonctionnalité du bocage • Diffuser les informations sur l'intérêt et les résultats technico-économique du bois plaquette pour le paillage agricole ou en espaces verts • Accompagner les communes dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion des haies des routes et chemins • Proposer des démarches de plantations en lien avec les plans de gestion ou les études TVB à l'échelle communale, intercommunale ou de projets pour le positionnement des haies • Accompagner les porteurs de projets de plantation • Mettre en œuvre des démarches foncières pour assurer la maîtrise foncière des haies structurantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Pays peut communiquer et impulser des projets - Collectivités : Démarches à l'échelles communales ou intercommunales inventaires, plan de gestion bocagers, projet de chaufferie bois, gestion des haies...) - Chambre d'agriculture : appuis aux agriculteurs - Associations : accompagnent les propriétaires privés pour la plantation des haies. 	<ul style="list-style-type: none"> • PAC, MAEC • Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles • Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du pays (SMPG) 	A
Fiche n° 3	Limiter l'engrillagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des groupes locaux de concertation • Mettre à jour le suivi cartographique des clôtures (ONCFS) • Prévoir des mesures de régulation des clôtures dans les documents d'urbanisme (type, recul, nature...) • Souscrire à la charte paysagère pour l'ensemble du territoire solognot (en projet) déclinant notamment la place et la forme des clôtures en milieu naturel, agricole et forestier dans le contexte paysager local • Responsabiliser les citoyens et répondre à la demande sociale de « nature » par un accueil et une ouverture maîtrisée du territoire • Solliciter des candidatures de propriétaires au réseau « Label Territoires de Faune Sauvage » (Label Wildlife Estates) 	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat mixte du Pays du Giennois : animation de la démarche, adhésion à la charte cf. Sologne - ONCFS : mise à jours de la cartographie 		B
Fiche n° 4	Préserver et conforter la fonctionnalité des passages à faune existants	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et suivi des ouvrages • Pérenniser la continuité associée au passage à faune (PLU, maîtrise foncière des abords...) • Définir, promouvoir et mettre en place un plan de gestion adapté et concerté • Sensibiliser les gestionnaires des abords de l'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaires des infrastructures de transport (APRR, DREAL DIR Centre, CD45, VNF) : suivi et gestion des ouvrages - Communes/propriétaires privés : confortement, entretien des abords des passages à faune (voiries, parcelles...) 	<ul style="list-style-type: none"> • CRST 	B
Fiche n° 5	Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les secteurs d'intervention • Etablir une démarche de concertation • Structurer et développer une veille foncière • Utiliser les différents outils de maîtrise foncière 	<ul style="list-style-type: none"> -Communes : Pilote de la veille foncière, acquereur éventuel -Syndicats de rivière (SIVLO), CEN Centre-Val de Loire, FDC 45, FDPPMA 45, associations de protection de la nature et de l'environnement... : acquéreurs ou gestionnaires potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Agences de l'eau • CD45 (ENS) • Fondation pour les habitats de la faune sauvage 	C

	Intitulé	Détail de l'action	Porteurs de projet - pilotes principaux	financement	Groupe
Fiche n° 6	Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques sur les réservoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de mises en œuvres et l'application des documents cadres (DOCuments d'OBJECTifs des sites Natura 2000, Plan de gestion des sites ENS, CEN, documents de gestion forestière...) • Tendre vers des pratiques exemplaires dans la gestions des sites, des voiries, des infrastructures... • Limiter et adapter l'éclairage au sein des réservoirs de biodiversité • Utiliser les différents outils contractuels permettant un maîtrise d'usage 	<ul style="list-style-type: none"> -Pays : Communication envers les gestionnaires non institutionnels (cf. action 10) - Gestionnaires institutionnels - CRPF : animateur et incitateurs en matière de gestion forestière 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Loire Grandeur Nature, • Appels à projets nationaux ou régionaux • Contrats Natura 2000 • CD45 (politique ENS) • Agence de l'eau (cf. contrats territoriaux), • Fondations (Fondation pour les habitats de la faune sauvage, Fondation de France, Nature et découverte...) • CRST (pour la création ou la restauration de continuités écol.) 	C
Fiche n° 7	Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer un réseau de veille • Lutter contre certaines espèces • Sensibiliser les gestionnaires 	Agences de l'eau (SDAGE), SAGE, DRAAF, FDPPMA 45, syndicats de rivière, gestionnaires, propriétaires, collectivités (Région Centre, Conseil départemental, CC, communes), Pays...	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau • CRST 	A
Fiche n° 8	Intégrer la TVB dans les PLU	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser, compléter, décliner la TVB locale • Partager la notion de TVB • intégrer la TVB dans le document d'urbanisme avec les différents outils : <ul style="list-style-type: none"> - zonage et règlements - Orientation d'aménagement (OAP) - Espaces Boisés Classés (EBC) - Eléments remarquables (haies, arbres, mares...) 	Communauté de communes		B
Fiche n° 9	Mettre en œuvre des contrats territoriaux en faveur des cours d'eau et milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration puis mise en œuvre des contrats territoriaux (études, inventaires, travaux, acquisitions, animation...) • En absence de porteur de projet (hors SIVLO), soutenir toute action en faveur des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> • SIVLO sur son territoire, Bassin du Beuvron à Coullons, Fédération de pêche (FDPPMA 45) ou autre porteur de projet volontaire pour la réalisation de petites actions ponctuelles. • A termes : les Communautés de Communes prennent la compétence GEMAPI en 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agences de l'eau • Etablissement Public Loire • CD45 (Aster) 	C
Fiche n° 10	Sensibiliser et accompagner les habitants, les élus, et les agents aux pratiques de gestion favorables à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Déclinaison des principes de la gestion différenciée au sein des « espaces de nature » publics et privés ; • Sensibiliser les différents acteurs (élus, usagers, habitats, agents techniques) • Valorisation de la démarche par une labellisation ou une charte de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Pays Giennois : Communication, sensibilisation - Communes : mise en œuvre sur les espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> • cf. programmes "objectif zéro pesticide", "Mon jardin au naturel"... • CRST 	A
Fiche n° 11	Réaliser des Inventaires de la Biodiversité Communale	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des inventaires à l'échelle communale ou intercommunale pour : <ul style="list-style-type: none"> - échanger, sensibiliser les gestionnaires et habitants - améliorer la connaissances, - préciser la stratégie au niveau locale... 	- Collectivités (CC ou communes)	<ul style="list-style-type: none"> • CRST 	C